

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SARREBOURG

Procès - verbal de la séance du Conseil de Communauté du 12 juin 2009

ORDRE DU JOUR

	Pages
1) Approbation du procès – verbal de la séance du 27 mars 2009	4
2) Compte – rendu des décisions prises par délégation	4
3) Gestion des déchets	
a) Présentation des résultats de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets 2010 – 2020 réalisée par le cabinet AWIPLAN (information)	5
b) Convention de mandat pour le marché unique de collecte des déchets sur l'arrondissement de Sarrebourg	5
c) Bail emphytéotique sur le CSDU pour la création d'une déchèterie pour professionnels.....	6
4) Zone d'activités d'arrondissement : création du Syndicat Mixte, approbation des statuts et adhésion de la Communauté de Communes	7
5) Projet de reprise de l'entreprise BG SERVICES et négociations pour la mise à disposition des locaux	7
6) Piste cyclable Sarrebourg – Buhl : droit de priorité de cession d'un terrain	8
7) Demandes de subventions	
a) Demande de subvention au titre du FEDER pour la construction d'un bâtiment à Basse Consommation Energétique (B.C.E.) pour la subdivision DDE	9
b) Demande de subvention au titre du FEDER pour la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur	10
c) Demande de subvention au titre de la DDR et du PACTE 57 pour le service de portage de repas à domicile	10
8) Subvention allouée à des personnes de droit privé	
a) Subvention de fonctionnement allouée à l'Association APARTE 57 dans le cadre du partenariat pour l'édition 2009 du Festival « LA SARRE A CONTES »	11
b) Subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de l'Agglomération de Sarrebourg	11
9) Rapports annuels 2008, relatifs à la qualité et au prix des services d'élimination des déchets et de l'assainissement	12

a) Rapport annuel 2008 relatif à la qualité et au prix du service d'élimination des déchets	12
b) Rapport annuel 2008 relatif à la qualité et au prix du service de l'assainissement	12
10) Décision modificative n°2	12
11) Personnel communautaire	
a) Création d'un emploi budgétaire de rédacteur territorial	14
b) Création d'un emploi d'insertion pour le portage de repas (contrat aidé)	14
12) Divers	15

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

EN DATE DU 12 JUIN 2009
(convocation le 5 juin 2009)

Sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN, se sont réunis

en qualité de titulaires :

pour SARREBOURG : MM. Jean-Charles THIS, Camille ZIEGER (jusqu'à 20 h 15), Denis WILHELM, Fabien DI FILIPPO (suppléant en remplacement de Monsieur Philippe SORNETTE), Patrick LUDWIG, Jean-Yves SCHAFF, Mmes Elisabeth MOORS, Liliane DONNER, Patricia PAROT, Bernadette PANIZZI (suppléante en remplacement de Monsieur Alain MARTY jusqu'à 20 h 40),

pour REDING : MM. Denis LOUTRE, Frédéric MARCHAL (suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Pierre SPRENG), Daniel GENAY, Gibert OPPE,

pour BUHL : MM. Franck KLEIN, Marcel LAUCH (à partir de 20 h 10), Raymond MONTANARI, Joseph SCHER,

pour SARRALTROFF : MM., André HAJDUK, Jean-Marc FILLINGER (suppléant en remplacement de Monsieur Francis MATHIS),

pour HOMMARTING : MM. Jean-Louis NISSE, Gilbert FROMENT,

pour IMLING : MM. Franck BECKER, Daniel BAUMGARTEN,

pour HAUT – CLOCHER : MM. Francis BECK, Marc NIVA,

pour BEBING : MM. Bernard JAQUES (suppléant en remplacement de Madame Marie-Paule BAZIN), Monsieur Yves WEBER,

en qualité de suppléant : Madame Bernadette PANIZZI, MM. Fabien DI FILIPPO, Frédéric MARCHAL, Jean-Marc FILLINGER, Bernard JAQUES,

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jean-Marc PAQUIN, Directeur Général des Services Communautaires,
Monsieur Daniel WILHELM, Responsable des Services Techniques Communautaires,
Monsieur Jean-Paul CAYREL, Trésorier de SARREBOURG,
Journal LE REPUBLICAIN LORRAIN.

Absents excusés : MM. Alain MARTY, Philippe SORNETTE, Jean-Pierre SPRENG, Francis MATHIS, Madame Marie-Paule BAZIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Franck KLEIN



Le Président ouvre la séance à 19 heures 10, en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents.

1) Approbation du procès – verbal de la séance du 27 mars 2009

Le Conseil est appelé à approuver le procès – verbal de la précédente séance, en date du 27 mars 2009, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2) Compte – rendu des décisions prises par délégation et communications

Le Président informe le Conseil des décisions ayant été prises par délégation depuis la dernière séance, à savoir :

- décision n° 10/ 2009, en date du 30 mars 2009 : avenant n° 1 au marché public à bons de commande de levé topographique du réseau d'assainissement de la Communauté de Communes signé avec l'entreprise JUNG Dominique (géomètre expert) pour un prix unitaire de 1,30 €H.T. / point .
- décision n° 11/ 2009, en date du 8 avril 2009 : marché de travaux sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arrondissement de Sarrebourg, concernant l'extension des réseaux biogaz et lixiviats existants, signé avec l'entreprise FBI Biome pour un montant de 434.764,23 €TTC.
- décision n° 12/ 2009, en date du 9 avril 2009 : marché public – mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à proximité de la ZAC des Terrasses de la Sarre à 57400 Sarrebourg, signé avec l'entreprise AC INGENIERIE EST pour un montant de 40.036,10 €TTC.
- décision n° 13/ 2009, en date du 24 avril 2009 : convention d'assistance à la programmation d'un bâtiment-relais signé avec la société UCBL en vue de l'implantation de l'entreprise BERCHER ET MALEJKO France pour un montant de 4.066,40 €TTC.
- décision n° 14/ 2009, en date du 27 avril 2009 : marché public – curage des réseaux d'assainissement, ainsi que des ouvrages annexes (bassins, siphons, ...) de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg signé avec l'entreprise Roland KUGLER pour un montant horaire de curage de 101 €H.T.
- décision n° 15/ 2009, en date du 11 mai 2009 : marché public de travaux pour la réalisation de la piste cyclable entre Bébing et Imling - lot unique signé avec l'entreprise COLAS EST pour un montant de 333.358, 16 €TTC.
- décision n° 16/ 2009, en date du 11 mai 2009 : avenants n° 1 aux marchés concernant la construction d'un Hôtel d'Entreprise à vocation tertiaire de 1.100 m² sur la ZAC des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg (lots 1, 4, 12, 13, 15). Les présents avenants ont pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires et en diminution signés avec les entreprises SOUTTER ET FRIAND (lot 1) pour un montant de 13.188,64 €H.T., SOUTTER ET FRIAND (lot 4) pour un montant de 12.353,00 €H.T., les ETS E.T.A (lot 12) pour un montant de 18.772,61 €H.T., les ETS SAMMARTINO TSM (lot 13) pour un montant de 6.498,00 €H.T. et les ETS STRUBEL (lot 15) pour un montant de 5.758,00 €H.T.

- décision n° 17/ 2009, en date du 18 mai 2009 : marché de travaux sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arrondissement de Sarrebourg, concernant l'étanchéification des flancs Nord et Sud de l'alvéole n° 11 (lot 1) signé avec l'entreprise ANTHRACITE pour un montant de 65.708,34 €TTC.
- décision n° 18/ 2009, en date du 18 mai 2009 : marché de travaux sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arrondissement de Sarrebourg, concernant l'étanchéification des flancs Nord et Sud de l'alvéole n° 11 (lot 2) signé avec l'entreprise ACOSOL pour un montant de 4.784,00 €TTC.
- décision n° 19/ 2009, en date du 29 mai 2009 : avenant n° 1 au marché au marché de travaux sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arrondissement de Sarrebourg, concernant la végétalisation de la digue périphériques Nord et Est des alvéoles 9 et 10, signé avec l'entreprise PHYTOSEM, pour un montant de 789,36 €TTC.

3) Gestions des déchets

- a) Présentation des résultats de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets 2010 – 2020 réalisée par le cabinet AWIPLAN (information)

Le Président présente aux membres du Conseil les résultats de l'étude menée par le Cabinet AWIPLAN pour l'optimisation de la gestion des déchets durant la période 2010 à 2020. Le document, joint au présent procès-verbal, reprend les principaux points de cette étude stratégique qui a également servi de support au projet de marché unique de collecte des déchets sur l'arrondissement avec les autres communautés de communes du territoire.

En réponse à la question de Monsieur Jean-Charles THIS, le Président précise les modalités de mise en œuvre de la Redevance Incitative (R.I.) avec notamment le maintien, pour l'année 2010, d'un double système de facturation (avec facture à blanc pour la R.I.) afin de permettre aux usagers de se familiariser avec cette nouvelle tarification.

- b) Convention de mandat pour le marché unique de collecte des déchets sur l'arrondissement de Sarrebourg

Le Président rappelle que les marchés de collecte des ordures ménagères arrivent à terme au 31 décembre de l'année en cours. L'étude prospective menée sur la gestion des déchets a mis en évidence la nécessité de faire évoluer le service de collecte actuel, afin de se préparer à la fermeture de notre centre d'enfouissement et aux surcoûts engendrés.

L'ensemble des habitants de notre arrondissement est concerné par cette échéance. Après concertation avec les communautés de communes du territoire, il apparaît pertinent de consulter les entreprises avec un seul marché sur le périmètre de l'arrondissement. La volonté est de proposer un prix unique pour une prestation de base, avec la possibilité de lever des options répondant aux particularités de certains territoires, et qui seront financés spécifiquement par les communautés de communes bénéficiant de ce service.

Cette démarche permet de proposer aux Candidats une prestation cohérente sur tout le territoire et ainsi une optimisation des moyens matériels.

Le Président souligne que la gestion de ce groupement nécessite un coordonnateur. La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, coordonnateur du réseau de déchèteries et propriétaire du centre d'enfouissement, se propose de remplir cette mission.

Il est proposé au Conseil de signer une convention de mandat avec les communautés de communes de l'arrondissement de Sarrebourg souhaitant participer au groupement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ L'objet est la passation des marchés de collecte, le paiement des factures aux prestataires, la gestion des demandes d'aides, l'encaissement des subventions et la refacturation auprès des communautés de communes partenaires, ainsi que la réalisation d'actions de communication et de supports d'information afin de mener des opérations de sensibilisation communes ;
- ⇒ Une commission d'appel d'offres d'arrondissement sera constituée, dont les membres participeront également au comité de suivi ;
- ⇒ Les communautés de communes gardent à leur charge la gestion courante des collectes, ainsi que la facturation auprès des usagers ;
- ⇒ La durée de la convention est de 7 ans, qui peut être prolongée de 2 ans correspondant à la durée du marché de collecte.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention de mandat définis ci-dessus pour le marché unique de collecte des déchets sur l'arrondissement de Sarrebourg ;
- CHARGE le Président de signer cette convention de mandat, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette opération.

c) Bail emphytéotique sur le CSDU pour la création d'une déchèterie pour professionnels

Le Président dresse le constat que les professionnels ne disposent aujourd'hui pas d'exutoire pour valoriser leurs déchets. La hausse exponentielle de la T.G.A.P. dans les années à venir impactera fortement le coût de l'enfouissement et renforcera la demande de valorisation.

Le réseau de déchèteries de l'arrondissement ne constitue pas une offre adéquate, car les déchets des professionnels sont divers et ne correspondent pas aux filières existantes. De plus, la mise en place de la facturation engendrera des frais de fonctionnement élevés pour le réseau. Enfin, la déchèterie de Sarrebourg étant proche de la saturation, l'accueil des déchets professionnels risque d'y être problématique.

La société SITA souhaite créer une déchèterie professionnelle sur le centre d'enfouissement de Hesse. Ce type d'installation existe en Alsace, et plusieurs projets se développent en Lorraine. Le professionnel y dépose ses déchets et traite directement avec l'entreprise SITA.

Le Président souligne que la gestion des déchets professionnels n'est pas une prérogative des collectivités, qui en ont généralement la charge dans les faits. Cette déchèterie pour professionnels est une alternative permettant aux collectivités de s'affranchir de cette gestion.

Après concertation entre communautés de communes de notre arrondissement, il est proposé au Conseil de signer un bail emphytéotique avec la société SITA, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ L'objet est la construction d'une déchèterie pour les professionnels ;
- ⇒ La durée est de 20 ans, correspondant à la durée d'amortissement de l'installation ;
- ⇒ Les parcelles concernées sont les suivantes : G 150 et G 492 ;
- ⇒ La surface de 3.500 m², pour un montant annuel de 1.000 €HT.

Le Conseil, sur avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le projet de la société SITA de construction d'une déchèterie pour les professionnels ;
- CHARGE le Président de signer un bail emphytéotique avec la société SITA pour la mise à disposition de l'emprise nécessaire à cette opération, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes.

4) Zone d'activités d'arrondissement : création du Syndicat Mixte, approbation des statuts et adhésion de la Communauté de Communes

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activités de l'Arrondissement de Sarrebourg, mené conjointement par la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et celle de l'Agglomération de Sarrebourg, il est envisagé de créer un syndicat mixte destiné à assurer la réalisation, la promotion et la gestion de la zone d'activités d'arrondissement portant sur les deux territoires communautaires.

Parallèlement à la création de ce syndicat mixte, il convient d'en entériner les statuts et de solliciter les communes – membres en vue d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer à ce syndicat mixte.

Le Conseil, sur avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE à l'unanimité en faveur de la création du futur syndicat mixte fermé composé de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et qui est destiné à assurer la réalisation, la promotion et la gestion de la future zone d'activités portant sur les deux territoires communautaires ;
- APPROUVE les statuts joints à l'ordre du jour ;
- SOLLICITE les communes - membres afin d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer à ce syndicat mixte ;
- CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes.

5) Projet de reprise de l'entreprise BG SERVICES et négociations pour la mise à disposition des locaux

Le Président informe les membres du Conseil qu'une entreprise étudie actuellement l'éventualité d'une reprise des activités de la société BG SERVICES, qui a été mise en liquidation judiciaire le 24 avril dernier, tant sur le volet du dégraissage de pièces que sur l'activité de montage à façon. En outre cette entreprise souhaiterait également réutiliser le bâtiment mis à disposition par la Communauté de Communes, ZAC des Terrasses de la Sarre.

Pour mémoire, les locaux occupés par BG SERVICES comprennent un bâtiment d'une surface totale de 3.500 m² et un terrain d'une emprise totale de 91,80 ares.

Afin de permettre à cet éventuel repreneur de finaliser son dossier technique et financier, ce dernier souhaiterait connaître les modalités financières de mise à disposition des locaux susceptibles de lui être proposées par la Communauté de Communes.

Le Président propose de négocier la location de ce bâtiment sur la base des conditions financières qui avaient été entérinées avec BG SERVICES, soit un loyer annuel de 77.967 € HT (loyer 2008 revalorisé selon l'INC), ramené à 55.176 € HT pendant une période d'un an, avec un différé de paiement de six mois. A l'issue de cette période de six mois, qui permettra à l'entreprise de relancer l'activité et de réaliser les investissements nécessaires, ces conditions seront réexaminées en fonction de la situation de l'entreprise.

En outre, il sera demandé une estimation de la valeur vénale du bâtiment auprès du service des Domaines, dans le cas où l'entreprise envisagerait un rachat.

Le Conseil, sur avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré :

- AUTORISE à l'unanimité le Président à négocier la reprise du bâtiment BG SERVICES selon un loyer annuel de 77.967 € HT (loyer 2008 revalorisé selon l'INC), ramené à 55.176 € HT pendant une période d'un an, avec un différé de paiement de six mois.

6) Piste cyclable Sarrebourg – Buhl : droit de priorité de cession d'un terrain

Dans le cadre du projet d'aménagement de la future liaison cyclable Sarrebourg – Buhl, le Président informe le Conseil que les services de l'Etat ont concédé à la commune de Buhl – Lorraine un droit de priorité sur la cession d'un terrain propriété de l'Etat et cadastré section 12, parcelle n°57 d'une contenance de 0,76 ares, dont la valeur vénale est estimée à 304 €

Dans la mesure où ce terrain est situé sur le tracé de la future piste cyclable, la commune de Buhl propose de déléguer à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg son droit de priorité sur ce terrain, propriété de l'Etat, afin de lui permettre d'en faire l'acquisition.

Aussi, le Président propose au Conseil d'accepter la proposition de la commune de Buhl consistant à déléguer à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg son droit de priorité sur le terrain appartenant à l'Etat, cadastré section 12, parcelle n°57 d'une contenance de 0,76 ares. En outre le Conseil autorise le Président à solliciter les services de l'Etat en vue de l'acquisition de ce terrain au prix de 304 € et de signer toutes les pièces de ce dossier.

Le Conseil, sur avis de la Commission des Finances, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité l'acquisition d'un terrain appartenant à l'état sur la commune de Buhl-Lorraine, cadastré section 12, parcelle n°57 d'une contenance de 0,76 are au prix forfaitaire de 304 €, dans le cadre de l'aménagement de la liaison cyclable Buhhl – Sarrebourg ;
- ACCEPTE la proposition de la commune de Buhl consistant à déléguer à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg le droit de priorité que l'Etat lui a conféré sur ce terrain ;
- AUTORISE le Président à solliciter les services de l'Etat en vue de l'acquisition de ce terrain aux conditions évoquées ci-dessus à signer toutes les pièces de ce dossier.

7) Demandes de subventions

- a) Demande de subvention au titre du FEDER pour la construction d'un bâtiment à Basse Consommation Energétique (B.C.E.) pour la subdivision DDE

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, dans le cadre de sa politique en faveur d'un développement économique durable, a décidé de construire un bâtiment à Basse Consommation Energétique (B.C.E.) d'environ 600 m² de surface utile pour accueillir l'une des quatre subdivisions DDE de la Moselle

Ce nouveau bâtiment aura une image contemporaine et environnementale. En outre, il a été labellisé au titre du P.R.E.B.A.T. 2008 (Programme de Recherche sur l'Energie dans le Bâtiment). Le but final de ce projet de construction est de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments de la Communauté de Communes et cela en utilisant des énergies renouvelables.

Ce projet peut bénéficier de subvention de l'Union Européenne, dans la mesure où ce projet comporte des mesures et actions inscrites au FEDER :

- bâtiment démonstrateur à basse consommation énergétique dont la performance énergétique prévisionnelle est de 18.99 kWh/m²/an soit - 86.6% de mieux que la RT 2005 ;
- Mise en place d'un observatoire de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du P.R.E.B.A.T. 2008 ;
- Mise en place d'un équipement de comptage et de gestion de l'énergie.

Le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation de ce programme est précisé dans le tableau ci-dessous :

Postes d'Investissement	Montant HT
Terrains	38.000,00 €
Bâtiment	1.026.035,60 €
Maîtrise d'œuvre	100.992,69 €
Divers (SPS, CT, raccordements....)	158.879,81 €
Coût total d'investissement	1.223.908,15 €

Au regard de ce programme de travaux et des subventions déjà notifiés (Région Lorraine, Département de la Moselle, ADEME), le plan de financement prévisionnel de cette opération a été redéfini comme suit :

Co-financeurs	Montant HT	%
Coût total d'investissement	1.223.908,15 €	
Union européenne	59.624,27 €	4,87 %
Région	44.730,00 €	6,65 %
Département Moselle	147.500,00 €	12,05 %
ADEME	42.122,00 €	3,44 %
Solde Communauté de Communes	929.931,88 €	75,98 %

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le nouveau plan de financement pour la construction d'un bâtiment tertiaire à Basse Consommation Energétique pour la subdivision DDE ;
- SOLLICITE de la part de l'Union Européenne l'attribution d'une subvention au titre du FEDER.

b) Demande de subvention au titre du FEDER pour la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a décidé de construire une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour chauffer deux bâtiments neufs : un bâtiment de 600 m² de surface utile pour accueillir la subdivision DDE de Sarrebourg et un hôtel d'entreprises à vocation tertiaire d'environ 1.100 m² de surface utile.

L'objectif de ce projet de construction est de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments de la Communauté de Communes et cela en utilisant des énergies renouvelables.

Ce projet peut bénéficier de subvention de l'Union Européenne.

Le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation de ce programme est précisé dans le tableau ci-dessous :

Postes d'Investissement	Montant HT
1. Bâtiment	34.000,00 €
2. Fourniture et pose de matériel	142.925,92 €
Coût total d'investissement	176.925,92 €

Au regard de ce programme de travaux et des subventions déjà notifiés (Région Lorraine et ADEME), le plan de financement prévisionnel de cette opération a été redéfini comme suit :

Co-financeurs	Montant HT	%
Coût total d'investissement	176.925,92 €	
Union européenne	44.997,77€	25,43 %
Région	48.271,48 €	27,28 %
ADEME	48.271,48€	27,28 %
Solde Communauté de Communes	35.385,18 €	20,00 %

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le nouveau plan de financement pour la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur équipant le siège de la subdivision DDE et l'hôtel d'entreprises tertiaires construits par la Communauté de Communes ;
- SOLLICITE de la part de l'Union Européenne l'attribution d'une subvention au titre du FEDER.

c) Demande de subvention au titre de la DDR et du PACTE 57 pour le service de portage de repas à domicile

Dans la perspective de la mise en œuvre d'un service de portage de repas à domicile, des investissements devront être réalisées (notamment l'achat d'un véhicule isotherme et l'acquisition d'un garage préfabriqué). De même la Communauté de Communes devra également participer au fonctionnement courant de ce service (participation de la collectivités aux frais d'achat des plateaux repas, etc.).

Les dépenses d'investissement pourraient bénéficier des aides de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.) 2009 et du Conseil Général de la Moselle pour le PACTE 57.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une subvention de la part des services de l'Etat au titre de la D.D.R. 2009 et une subvention du Conseil Général de la Moselle pour le PACTE 57 ainsi que des autres partenaires pouvant contribuer financièrement à la mise en place d'un nouveau service de portage de repas à domicile sur l'Agglomération de Sarrebourg.

8) Subventions allouées à des personnes de droit privé

- a) Subvention de fonctionnement allouée à l'Association APARTE 57 dans le cadre du partenariat pour l'édition 2009 du Festival « LA SARRE A CONTES »

Le Président rappelle au Conseil que depuis 2006, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a initié un partenariat avec l'association APARTE 57 à l'occasion du festival de spectacles itinérants « LA SARRE A CONTES ».

Eu égard au succès croissant rencontré par cette manifestation, qui constitue un temps fort de la saison culturelle estivale sur notre territoire, il est proposé de reconduire cette coopération lors de la 7^{ème} édition de ce festival qui se déroulera du 16 juillet au 16 août 2009, et pour laquelle deux représentations sont prévues sur le territoire communautaire, dans les communes de Sarraltroff (le jeudi 23 juillet) et Imling (le vendredi 07 août).

L'Association sollicite une contribution financière de 8.000 € à titre de subvention de fonctionnement, correspondant au coût des manifestations qui seront organisées sur l'agglomération de Sarrebourg.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la reconduction du partenariat avec l'association APARTE 57 dans le cadre de la 7^{ème} édition du festival « La SARRE A CONTES » ;
- DECIDE d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 € en notant que les crédits sont inscrits au budget 2009.

- b) Subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de l'Agglomération de Sarrebourg (A.P.A.S.)

Le Président rappelle au Conseil qu'en 2005 a été créée l'Amicale du Personnel de l'Agglomération de Sarrebourg (A.P.A.S.) qui regroupe les agents volontaires de notre communauté de communes ainsi que ceux des communes – membres dépourvues d'amicale.

Afin de soutenir la création de cette amicale, le Conseil avait alloué à l'A.P.A.S. en 2006 et 2007 une aide de 60 €/ agent adhérent de notre collectivité. En 2008, le Conseil avait décidé d'aligner cette aide sur le montant de la cotisation demandé aux adhérents, soit 30 €/ agent.

Au vu du programme prévisionnel d'activités pour 2009 et de la situation financière de cette association, le Président propose au Conseil d'allouer à l'A.P.A.S. pour 2009 une subvention de 30 € / agent communautaire adhérent, les crédits étant inscrits au budget 2009.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré (Monsieur Franck KLEIN, Vice – Président de l'Amicale, s'abstenant) :

- DECIDE à l'unanimité d'allouer à l'Amicale du Personnel de l'Agglomération de Sarrebourg (A.P.A.S.) pour l'année 2009 une subvention de 30 €/ agent communautaire adhérent, les crédits étant inscrits au budget 2009.

9) Rapports annuels 2008, relatifs à la qualité et au prix des services d'élimination des déchets et de l'assainissement

a) Rapport annuel 2008, relatif à la qualité et au prix du service d'élimination des déchets

Monsieur Denis LOUTRE, Vice - Président, présente au Conseil le document de synthèse retraçant le fonctionnement du service d'élimination des déchets au titre de l'année 2008.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- PREND ACTE des données constituant le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets.

b) Rapport annuel 2008, relatif à la qualité et au prix du service de l'assainissement

Monsieur Jean-Louis NISSE, Vice - Président, présente au Conseil le document de synthèse retraçant le fonctionnement du service d'assainissement en 2008.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- PREND ACTE des données constituant le rapport annuel sur l'assainissement de l'exercice 2008 et de ses deux annexes relatives à la station d'épuration et aux réseaux.

10) Décision modificative n° 2 au budget 2009

Le Président expose que différents éléments nouveaux rendent nécessaires l'adoption d'une seconde décision modificative au budget principal et aux budgets annexes « assainissement de la communauté de Communes », « traitement des déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg » et « réseau de déchèteries ».

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget 2009, et qui se présente comme suit :

a) Budget principal

		Section de fonctionnement
<u>*dépenses</u>		
article 60632 fonction 020	petit équipement	300 €
article 60632 fonction 812	petit équipement	600 €
article 60632 fonction 822	petit équipement	1.000 €

article 6078 fonction 812	achat autres marchandises	1.000 €
article 6132 fonction 822	location immobilières	1.000 €
article 6261 fonction 020	frais d'affranchissement	1.000 €
article 6281 fonction 020	concours divers	700 €
022	dépenses imprévues	- 5.600 €
	TOTAL	<u>0 €</u>

* recettes

NEANT

Section d'investissement

NEANT

b) Budget « assainissement de la Communauté »

Section d'exploitation

* dépenses

617	études et recherches	10.000 €
61523	entretien et réparation biens immobiliers	- 7.000 €
62882	divers : évacuation épandage de boues	-3.000 €
	TOTAL	<u>0 €</u>

* recettes

NEANT

Section d'investissement

NEANT

c) Budget « traitement des déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg »

Section d'exploitation

* dépenses

article 6063	fournitures d'entretien	5.000 €
article 6135	location mobilières	3.000 €
023	virement à la section d'investissement	- 8.000 €
	TOTAL	<u>0 €</u>

* recettes

NEANT

Section d'investissement

* dépenses

article 2183	matériel informatique	4.200 €
	TOTAL	<u>4.200 €</u>

* recettes

article 13181	subvention d'équipement autres	12.200
021	<i>virement de la section de fonctionnement</i>	- 8.000 €
	TOTAL	<u>4.200 €</u>

d) Budget « réseau de déchèteries de l'Arrondissement de Sarrebourg »

Section d'exploitation

* dépenses

article 60418	déchets infectieux	1.500 €
022	<i>dépenses imprévues</i>	- 1.500 €
	TOTAL	<u>0 €</u>

* recettes

NEANT

11) Personnel communautaire

a) Création d'un emploi budgétaire de rédacteur territorial

Le Président expose au Conseil la nécessité de renforcer le pôle administratif de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg suite au transfert récent de nouvelles compétences (transport public, portage de repas). Aussi, il semble opportun de recruter un nouveau collaborateur au sein de notre collectivité, qui sera plus particulièrement chargé de suivre la mise œuvre de ces nouveaux services aux habitants et de seconder également le Directeur des Services dans l'accomplissement des tâches administratives inhérentes au fonctionnement quotidien de notre collectivité.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil de décider la création d'un emploi budgétaire de rédacteur territorial, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2009.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité la création d'un emploi budgétaire de rédacteur territorial, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2009.

b) Création d'un emploi d'insertion pour le portage de repas

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de la création et de la gestion d'un nouveau service de portage de repas sur l'Agglomération de Sarrebourg, il convient de prévoir le recrutement d'une personne qui sera chargée de la prise des commandes et de la livraison des repas aux habitants.

Eu égard aux spécificités de ce poste, il semble judicieux de créer un emploi d'insertion, sous statut Contrat d'Initiative Emploi, ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité la création d'un emploi d'insertion pour pourvoir au service de portage de repas, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2009.


12) Divers

Le Président rappelle au Conseil que la procédure de Délégation de Service Public pour le transport urbain nous impose de programmer un Conseil Communautaire le 20 juillet prochain à 19 h 00. Il demande aux conseillers disponibles à cette date de bien vouloir assister à cette séance qui sera précédée à 18 h 15 d'une visite de l'Hôtel d'Entreprises. A l'issue, un apéritif dînatoire sera également proposé.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 21 heures 05 invitant à partager le verre de l'amitié.

Certifié conforme

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with several loops and a small vertical stroke at the end.

Roland KLEIN